## Questions/hypothèses pour la DDP de la Réunion ministérielle sur l'énergie propre (RMEP) / Mission Innovation (MI) 2019 :

- Q.1 Exigences linguistiques Nous tenons pour acquis que tous les documents seront produits dans les deux langues officielles du Canada. Est-ce que RNCan fait appel à ses propres ressources internes pour effectuer la traduction des documents/du contenu ?
- R.1 Le soumissionnaire retenu a pour responsabilité de rendre disponible, en anglais et en français, tous les documents et tout le contenu destinés au public, et ce, à ses frais.
- Q.2 RNCan fera-t-il la promotion de l'événement sur le site Web <a href="http://www.cleanenergyministerial.org">http://www.cleanenergyministerial.org</a>, ou est-ce qu'il créera, à l'instar des RMEP précédentes, sa propre image de marque (associée à RNCan) et son propre site Web dédié ? Est-ce qu'il veut un portail protégé par mot de passe pour les participants (comme pour la RMEP8) ?
- R.2 Oui, en collaboration avec le secrétariat du groupe ministériel sur l'énergie propre, RNCan fera la promotion de l'événement sur le site Web du groupe ministériel sur l'énergie propre. RNCan aura également son propre site Web dédié. Le soumissionnaire retenu sera responsable de fournir un portail protégé par mot de passe (ou autre moyen sécuritaire) pour les participants de la conférence et des événements parallèles.
- Q.3 À la page 30 de la DDP, sous Requirement 3 (Exigence 3), on parle d'organiser un programme de remise de prix. Pouvez-vous fournir de plus amples détails à savoir si le programme de remise de prix existe déjà ou s'il sera élaboré conjointement avec RNCan spécifiquement pour cet événement ? Toute information supplémentaire que vous êtes en mesure de fournir au sujet de la portée de ce programme serait utile.
- R.3 Les programmes de remise de prix existent déjà. Le soumissionnaire retenu aura pour responsabilité d'aider à la prestation de la remise des prix sur le plan de la logistique et de la coordination.
- Q.4 Étant donné la discussion lors de la téléconférence des soumissionnaires à savoir que RNCan doit projeter l'image qu'il est le seul commanditaire de cet événement, est-ce que le sous-traitant retenu aura une quelconque reconnaissance publique en tant que partenaire organisateur ? (p. ex. : permission d'inclure un logo sur le matériel promotionnel)
- R.4 Non, l'événement portera exclusivement l'image de marque de RNCan.
- Q.5 Hypothèses budgétaires Pour le budget, nous aimerions confirmer que les éléments budgétaires suivants font partie du contrat entre Ressources naturelles (RNCan) et le Vancouver Convention Centre (VCC) et qu'ils ne soient pas, à ce titre, inclus comme des dépenses dans notre proposition :
  - Q5.1 Location et préparation (scènes, sièges) de la salle de conférence du VCC, dont la location avant/après la conférence aux fins de montage/démontage (incluant les aires de chargement et les aires d'expédition)
  - R5.1 La location et la préparation de la salle de conférence, dont la location avant/après la conférence, sont incluses dans le contrat.
  - Q5.2 Sécurité sur place au VCC (incluant la sécurité avant/après l'événement).
  - R5.2 Les services de sécurité de base (c.-à-d. sécurité 24/7 itinérante) sont inclus dans le contrat de la salle de conférence. Les services de sécurité supplémentaires, au besoin, seront la responsabilité de RNCan en fait de prestation et de paiement.
  - Q5.3 Entretien quotidien de tous les espaces loués pour l'événement au VCC.
  - R5.3 L'entretien quotidien de base est compris dans le contrat de la salle de conférence. Les services d'entretien supplémentaires, au besoin, relèvent du contrat de la salle de conférence et seront payés par RNCan.
  - Q5.4 Tous les coûts d'électricité pour la conférence et les kiosques d'exposition technologique.

- R5.4 Les coûts d'électricité de base pour les événements de la conférence principale et l'exposition technologique sont inclus dans le contrat de la salle de conférence. Les services d'électricité supplémentaires, au besoin, relèvent du contrat de la salle de conférence et seront payés par RNCan. Les services d'électricité supplémentaires, au besoin, pour l'exposition technologique, seront la responsabilité du soumissionnaire retenu en fait de prestation et de paiement.
- Q5.5 Tous frais de montage d'ordre général qui ne seront pas facturés au client (p. ex. : exposants).
- R5.5 Les frais de montage d'ordre général ne sont pas inclus dans le contrat de la salle de conférence et seront la responsabilité du soumissionnaire retenu en fait de prestation et de paiement.
- Q5.6 L'accueil, que nous définissons par les coûts de toute la nourriture et de tous les breuvages fournis par le VCC (repas, pauses-café, réceptions, etc.)
- R5.6 Oui, l'accueil se rapporte à tous les coûts en fait de nourriture et de breuvages.
- Q5.7 Frais de connexion Internet (Connexions Wi-Fi et filaires) au VCC.
- R5.7 Tous les frais de connexion Internet relèvent du contrat de la salle de conférence et seront payés par RNCan.
- Q5.8 Enseignes numériques pour salles de réunions lors de la tenue des événements tout au long de la conférence.
- R5.8 Les enseignes numériques ne sont pas comprises dans le contrat de la salle de conférence.
- Q.6 En ce qui a trait aux dépenses en audiovisuel pour la conférence, on a signalé lors de la téléconférence des soumissionnaires que ces coûts seraient la responsabilité de RNCan. Ceci dit, nous aimerions confirmer qu'étant donné que le VCC dispose de son propre fournisseur interne, ces coûts ne seraient pas inclus dans la facture globale du VCC et seraient facturés et payés séparément par RNCan au fournisseur retenu.
- A.6 Les dépenses en fait d'audiovisuel relèvent du contrat de la salle de conférence et seront payés par RNCan.
- Q.7 Le coût du service d'interprétation simultanée et de l'équipement connexe représente une dépense supplémentaire en-dehors du contrat avec le VCC qui sera payée par RNCan.
- A.7 Le service d'interprétation simultanée sera la responsabilité de RNCan en fait de prestation et de paiement.